

Permis B



Toute personne souhaitant obtenir le droit de conduire des véhicules dont le PTAC est inférieur ou égal à 3,5 T, pouvant être affecté au transport de personnes ou de marchandises.

Public visé & pré-requis:

- Lire et écrire le français
- Avoir 17 ans révolus
- ETG en cours de validité

Contact:

saintjulien@vindret.com
annemasse@vindret.com
04.83.43.50.60

Durée

20 heures

Lieu

Bureau ANNEMASSE ou SAINT JULIEN EN GENEVOIS

Horaires:

Nous consulter

Dates

Nous consulter

Tarifs

Nous consulter

Effectifs

1 élève maximum par heure de conduite

Sanction de la formation

Délivrance du permis de conduire de la catégorie B

Les objectifs de la formation:

- Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant de se présenter avec succès à l'examen du permis de conduire de la catégorie B.

Programme de formation

1) Une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.

2) Une formation théorique: Préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes de la signalisation, intersections et priorités, règles de circulation, autoroutes et routes à accès réglementé, tunnels routiers et autoroutiers, croisements - dépassements, arrêts-stationnement visibilité-éclairage, conduite pratique, éco-conduite et véhicule, usagers vulnérables/partage de l'espace public et prose de conscience des risques et sanction-formation.

3) Une formation pratique:

MAÎTRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul	APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales	CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique
Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer les vérifications intérieurs et extérieurs	Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte	Evaluer et maintenir les distances de sécurité	Suivre un itinéraire de manière autonome

PERMIS B



Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir une voie de circulation	Croiser, dépasser, être dépassé	Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire	Adapter l'allure aux situations	Passer des virages et conduire en déclivité	Connaître les comportements à adopter en cas d'accident, protéger, alerter et secourir
Doser l'accélération et le freinage à diverses allure	Déetecter, identifier et franchir les interactions suivant le régime de priorité	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide	Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation)
Utiliser la boîte de vitesses	Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire	Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense	Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adoptant allure et trajectoire	S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau	Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites	Pratiquer l'écoconduite
Regarder autour de soi et avertir			
Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité			

Evaluation de la formation & conditions de réussite

Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés.

Condition de réussite: Obtention de l'examen "Plateau" et de l'examen "Circulation".

Méthodes et Moyens pédagogiques

- Méthodes adaptées à la formation des adultes
- Alternance de théorie et de pratique sur piste et sur route avec véhicules à double commandes
- Salle de cours
- Véhicules adaptés à l'enseignement
- Fournitures et supports pédagogiques spécifiques
- Livret d'apprentissage numérique
- Examens blancs

Encadrement

Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R) ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R)

Chaque enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement